

PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL de septembre 2021

Principes pour l'organisation

L'aspect sanitaire prime sur tous les autres aspects. Ce présent document a été réalisé en collaboration avec la commune et conformément aux dispositions du protocole sanitaire des écoles de JUILLET 2021 publié par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports et actuellement en vigueur.

Les conditions posées par le protocole sont les suivantes :

- La doctrine d'accueil comporte quatre niveaux (voir infographie). Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Nous sommes actuellement en niveau 2 / niveau jaune (accueil en présentiel de tous les élèves) qui prévoit les dispositions suivantes :

- les mesures renforcées d'aération et de lavage des mains sont maintenues,
- le port du masque est obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves mais pas en extérieur,
- la limitation du brassage des élèves par niveau est obligatoire,
- la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service est obligatoire,
- les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique a lieu en intérieur, elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.
- il est prévu la fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif pour une durée de 7 jours.

1 - Le rôle des parents

Le rôle des parents est essentiel :

- dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de masque, de mouchoirs jetables etc..)
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C). Dans le cas contraire, les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école dans le but de protéger l'ensemble de la communauté éducative.

Il est nécessaire de déclarer à l'école la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage des mains.

2/ Les arrivées et les sorties des élèves, les récréations.

Les horaires d'entrée et de sortie de l'école sont les horaires habituels :

Entrée : le matin 8h20 et l'après-midi 13h30.

Afin de limiter le brassage des élèves,

L'ACCUEIL :

Il est prévu LE MATIN ET L'APRÈS-MIDI :

- ACCUEIL dans la cour des élèves de CP : les parents d'élèves de CP sont autorisés à entrer dans la cour.

- ACCUEIL en classe de toutes les autres classes.

LES SORTIES :

*** 11h30**

Compte-tenu du faible effectif des élèves qui rentrent chez eux, tous les élèves sortent pas le portail.

*** 16h40.**

- Par la place Anatole France : CM2 Monsieur Raulin, CE2 Mme Perriolat, CM1 Mme Boissin, CM1 Mme Delaitre,

- Par le portail : toutes les autres classes.

LES RECREATIONS

Deux récréations successives sont organisées le matin et l'après-midi. Il y a environ 110 élèves par récréation. Afin de limiter les brassages, les élèves seront répartis dans deux zones de 50 élèves environ chacune. Les élèves seront regroupés par cycle. Un préau leur sera attribué en cas de pluie.

LE TEMPS DE CANTINE

Durant la récréation, les élèves seront répartis selon le même principe.

3/ Accueil des élèves

Les classes seront ventilées régulièrement.

Un lavage de mains se fera à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque récréation, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

4/ L'accès aux matériels communs et aux espaces collectifs

L'accès aux jeux, aux bancs, aux espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons) est permise.

5/ Procédure en cas de fièvre ou manifestation de symptômes chez l'enfant ou l'adulte encadrant

En cas de suspicion, l'élève sera isolé en garderie avec un agent de la commune qui aura une visière. Des masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » filtration supérieure à 90 %, relevant anciennement de la catégorie 1) sont fournis par l'éducation nationale pour ces élèves à suspicion.

Les parents seront appelés immédiatement. La directrice prendra contact avec le médecin scolaire de secteur (numéro de téléphone : 04 75 23 20 44).

L'école est équipée d'un thermomètre sans contact et de 2 visières.

Si un cas de COVID est avéré, les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade seront avertis.

6/ Restauration

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
Les élèves mangent avec leurs camarades de classe.

7/ Nettoyage des locaux

Le nettoyage et désinfection des locaux approfondi seront faits 1 fois par jour (table et sol).
Les poignées de porte, rambardes seront nettoyées plusieurs fois par jour.

8/ Communication aux familles

Si un cas de Covid19 est avéré, chez un enfant ou un adulte, l'ensemble des familles sera averti par mail et par affichage, dans le respect des directives données par le service santé de la DSDEN de la Drôme.

Le médecin scolaire reste l'interlocuteur des familles pour les conseiller, si besoin. Dr Maurizio CURRENTI cms26-saintvallier@ac-grenoble.fr

secrétariat : 04 75 82 35 68

En cas d'inquiétude, la psychologue scolaire peut être joignable.

Le présent protocole est affiché et diffusé aux familles par la commune.